



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le lundi 21 août 2023, à 19h30, à la salle du Conseil, au 398, montée Sainte-Victoire, à Saint-Aimé, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure #DM-2023-02 relative à la hauteur d'une clôture projetée sur le lot 3 218 086 correspondant à la propriété du 560, rang Thiersant, à Saint-Aimé.

Nature et effets :

Cette demande vise plus précisément à autoriser la demande de dérogation mineure #DM-2023-02 que voici :

- Permettre une hauteur de clôture de 1,98m (78 pouces) en cour avant ainsi qu'une hauteur de 2,44m (96 pouces) en cour latérale et arrière. L'article 5.2 du règlement de zonage no. 393-2023 permet une hauteur maximale de 1,25m en cour avant ainsi qu'une hauteur maximale de 2m en cour latérale et arrière, **ce qui représente une dérogation de 0,73m en cour avant et de 0,44m en cour latérale et arrière.**

Identification du site concerné:

- 560, rang Thiersant, Saint-Aimé, lot 3 218 086 du cadastre officiel, zone A-3.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 21 août 2023.

Signé et affiché le 18 juillet 2023.

Karine Lussier

Directrice générale et greffière-trésorière